



## Conseil d'Administration des 10-11 décembre 2004

Présents : Mme M. Ansquer, Mrs F. Arnault, G. Basquin, Mme E. Beccia, Mrs J. Bettenfeld, J.C. Bouillot, C. Bouligaud, J. Delplanque, M. Dijoux, J. Féignac, P.M. Ferry (vendredi), J.P. Feuillan (samedi), G. Format, F. Garcia (vendredi), M. Grout, A. Koubi (vendredi), J. Laterrot, J.C. Legal, J. Lelong, C. Liénard, Mme O. Marcet (vendredi), Mrs J.C. Moreau, C. Perruchet, M. Persiaux, J.P. Renaud, C. Scarsi, F. Serex, A. Smadja, J. Taillefer

Excusés : G. Anquetil, J.P. Habay, L. Jançon, Mmes V. Pecqueux-Rolland, P. Saurina

Assistent : J.P. Lacoux, P. Bana, O. Hayes (vendredi)

sous la présidence de A. Amiel

### Vendredi 10 décembre

La séance est ouverte à 17h, au siège de la FFHB.

1 – André Amiel accueille les élus du nouveau Conseil d'Administration et ouvre la première réunion après les élections.

2 – Le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue pendant l'assemblée générale électorale du 20 novembre est adopté.

### 3 – Présentation du fonctionnement fédéral à l'issue de l'assemblée générale électorale du 20 novembre.

3.1 - Jean Féignac expose les modifications du fonctionnement fédéral, issues d'une part de l'application des nouveaux statuts et, d'autre part, de la prise en compte de remarques critiques qui ont pu être formulées. Ces modifications doivent permettre de dynamiser le fonctionnement fédéral : vice-présidents ayant des attributions spécifiques, conseillers du Président, attention plus grande apportée à la préparation des réunions institutionnelles (Bureau Directeur, Comité Directeur, Conseil d'Administration, Assemblée Générale), tenue régulière d'un tableau de bord de l'activité fédérale et de l'exécution budgétaire. Les commissions restent le moteur du fonctionnement fédéral, une attention particulière devra également être portée sur leur composition et l'intégration de nouveaux membres. Enfin, il propose que, pour une plus grande efficacité, la préparation des assises du Handball s'effectue avec la participation de personnes extérieures au Conseil d'Administration.

3.2 – Jean Féignac expose ensuite les missions des membres du Bureau Directeur, telles qu'elles résultent des débats du Comité Directeur du 26 novembre.

a) Vice-président délégué (Jacques Bettenfeld) : son action se situera dans la continuité, pour toutes les tâches que le Président lui confiera.

Jacques Bettenfeld souligne l'intérêt, compte tenu du niveau de développement économique atteint par la Fédération, de rendre les règles et les pratiques le moins discutables possible, au travers de réformes réglementaires indispensables. Il souligne également le rôle important joué désormais par le nouveau service juridique de la Fédération (Cécile Mantel), en particulier dans l'appréciation des risques.

b) Vice-président chargé des relations avec les Ligues et les Comités (Francis Arnault) : il est leur interlocuteur privilégié, en particulier en participant aux réunions des Conseils des Présidents de Ligue et de Comités ; il est également un appui des commissions dans leurs relations avec les Ligues et les

Comités, de même qu'un garant de la qualité des échanges entre la Fédération, les Ligues, les Comités, voire les clubs.

c) Vice-président chargé des relations avec les commissions et des réformes administratives (Georges Format) : sa mission est essentiellement transversale entre toutes les commissions dont il doit s'assurer de la cohérence du fonctionnement en détectant les éventuelles contradictions, et avec lesquelles il devra s'attacher à mettre en œuvre une réforme simplificatrice et didactique des règlements généraux. André Amiel rappelle que le dossier des obligations est prioritaire, sous le pilotage de Georges Format en relation avec les commissions concernées.

d) Vice-président chargé de la communication et du marketing (Jean-Pierre Feuillan) : il devra mettre en place une politique générale de communication (interne et externe) et de partenariat, en relation avec des élus fédéraux et locaux, des techniciens, et le service relations extérieures de la Fédération, dont il a la responsabilité du fonctionnement. Un premier travail a déjà été réalisé avec ce service (voir point 9.3).

e) Vice-président chargé des relations avec la LNH et le secteur élite masculin (Claude Scarsi) : il représente la Fédération à l'assemblée générale et au Comité Directeur de la LNH ; il est l'intermédiaire entre la LNH et les commissions fédérales concernées (COC, CCA, médicale), et participe à toutes les actions communes LNH – FFHB (contrats TV, par exemple) ; il a la mission de préparer l'intégration de la D2 masculine à la LNH dont le travail de réflexion commencera en janvier prochain ; il participe au groupe de coordination des coupes de France masculine et féminine.

f) Vice-président chargé des relations avec le secteur d'élite féminin (Jacques Taillefer) : il anime le Comité de pilotage du secteur élite féminin dont il est l'intermédiaire avec les commissions fédérales concernées (COC, CCA, CNCG, médicale) ; il a la mission de préparer l'intégration de la D1 féminine à la LNH (à ce titre il représente la Fédération à l'assemblée générale de la LNH) ; il participe au groupe de coordination des coupes de France masculine et féminine.

Jacques Taillefer rappelle que la coupe de la Ligue féminine est une épreuve de promotion du Handball féminin dans les régions et que, à ce titre, l'organisation de l'édition 2005 a été attribuée au Comité de la Haute Vienne.

Il rappelle aussi son objectif d'une organisation commune des phases finales des coupes de France masculine et féminine : mêmes dates, même lieu.

Il rappelle enfin le succès du dernier Tournoi de Paris – Ile de France féminin. Le Conseil d'Administration remercie les organisateurs de ce tournoi, en particulier Odile Marcet, membre du Conseil d'Administration fédéral, Jean-Paul Demetz, Président de la Ligue PIFE et Georges Potard, Président de la Ligue PIFO.

g) Secrétaire Général (Claude Perruchet) : il n'y aura pas de changement fondamental de son rôle et de ses missions qui restent en particulier la mise en œuvre du fonctionnement institutionnel de la Fédération (préparation des réunions du Bureau Directeur, du Comité Directeur, du Conseil d'Administration, organisation de l'Assemblée Générale, et comptes rendus correspondants), la préparation et la diffusion de l'annuaire fédéral, le suivi de l'exécution du contrat d'assurance et le suivi du projet informatique ; il est également à la disposition des membres du Bureau Directeur et des Présidents de commission qui pourraient le solliciter.

h) Trésorier (Alain Koubi) : il a pour mission principale, en relation avec le directeur administratif et la commission des finances et du budget, l'élaboration du budget et le suivi rigoureux de l'exécution de ce budget et des dépenses fédérales ; et aussi la préparation, du règlement financier qui devra être présenté au Ministère des sports.

Alain Koubi indique qu'il s'appuiera également sur les compétences internes au Conseil d'Administration : Francis Serex, Claude Scarsi et Alain Smadja.

i) En ce qui concerne les conseillers du Président, selon Joël Delplanque, l'usage dira la pertinence de leur rôle.

#### 4 – Orientations et priorités d'action des commissions

Après que Joël Delplanque ait rappelé que l'activité opérationnelle quotidienne de la Fédération se situait pour beaucoup dans les commissions, il est procédé à un exposé des orientations et des priorités d'action de chacune d'elles.

##### 4.1 – Statuts et réglementation

La commission présidée par Michel Grout remplira sa mission en tenant compte des réflexions, des évolutions, et du travail accompli par l'équipe précédente.

Une transparence absolue et un relationnel permanents présideront à ses travaux avec l'ensemble de ses interlocuteurs.

Ses priorités d'action concernent trois domaines :

- Les vœux : un nouveau circuit de transmission et d'examen doit être mis en place le plus rapidement possible ;
- Les obligations : leur refonte constitue un chantier prioritaire ;
- Les textes réglementaires : l'aboutissement de leur « nettoyage » indispensable constitue un objectif pour l'assemblée générale fédérale de 2006.

##### 4.2 - Médicale

Le programme de travail de la commission transmis par Laurent Jançon concerne sept domaines :

###### 1 - Le secteur élite

Consolidation des relations avec les médecins des clubs de D2 masculine et D1 féminine : ces deux tâches, réalisées à la demande du Bureau Exécutif sous le précédent mandat, doivent être encadrées et renforcées. C'est une des priorités actuelles. Le dossier médical partagé, au cœur du débat, n'a pas encore trouvé sa forme définitive efficace, qui sera forcément informatique, et sécurisée.

###### 2 - LNH

- En attendant une éventuelle indépendance médicale de ce secteur, les athlètes, au delà de leur appartenance à un secteur ou à un autre, conservent leur dossier médical et le suivi que la FFHB leur doit. La commission travaille à cette cohésion.
- Le médecin fédéral, en relation avec les médecins du suivi, gère les problèmes de jokers médicaux.

###### 3 – Licenciés hors élite

- Amélioration de la couverture du territoire national par deux mesures : renforcement de la présence effective et active des médecins fédéraux régionaux ; aide aux Ligues en difficulté sous forme d'assistance par une Ligue voisine mandatée (les médecins en place sont déjà d'accord et deux propositions seront faites à l'assemblée générale par la commission médicale pour officialiser cette assistance des Ligues défaillantes).
- Travail d'harmonisation des pratiques au sein des structures régionales et départementales. L'outil est la communication verticale et horizontale entre praticiens concernés. La commission va travailler à rompre l'isolement de certains secteurs
- Travail de cohérence dans le suivi des pôles espoirs et des pôles France. Un gros chantier est déjà en place. La commission va s'attacher à déployer le dispositif d'encadrement des athlètes inscrits dans les structures concernées, et à assurer la cohérence entre le suivi prévu dans les textes ministériels, les budgets alloués à cette mission, et les spécificités régionales matérielles ou humaines. Là aussi, une aide aux Ligues ne disposant pas de médecins actifs sera proposée par la commission.
- Proposition d'aide aux licenciés non concernés par des textes officiels : sans préjuger de la réponse aux aides qui leur seront offertes, la commission proposera au corps arbitral et aux dirigeants un canevas adapté à l'âge et à leur niveau de pratique. Elle se rapprochera pour cela de la CCA.

###### 4 – Cadre réglementaire

- Ce secteur, en perpétuelle évolution, sera comme toujours un souci permanent de la commission, qui s'attachera à mettre en équation fédérale les dispositions réglementaires diverses, issues du Ministère, du CPLD le cas échéant, du CNOSF
- Les règlements médicaux des Ligues, des Comités, des pôles, des clubs, des centres de formation seront étudiés et discutés de manière collégiale au sein de la commission.

#### 5 – Lutte anti-dopage

- Directement sous l'autorité du Président de la FFHB, le médecin fédéral s'emploiera à faire respecter les règles de lutte contre le dopage, et à maintenir et même développer la prévention dans tous les secteurs concernés, avec comme objectif la compréhension de chaque licencié des enjeux personnels et collectifs de la lutte contre ce fléau. Il s'agit d'un combat permanent, ou le pire est toujours à venir, le pire étant parfois la banalisation de certaines conduites à risques avec les dérapages imprévisibles pour certains. La commission, déjà bien rodée à tous les étages, va afficher sa détermination.

- Les textes en constante évolution seront développés et commentés dans les outils de communication fédéraux.

- Une publicité des sanctions, sous couvert de l'anonymat, sera faite de façon à inciter les clubs qui ne l'auraient pas encore inscrit à leur programme, à une action forte de prévention.

#### 6 – Site Internet

Arlésienne de la commission médicale, le site Internet, aujourd'hui au point mort, malgré quelques tentatives d'envol, doit démarrer très vite. C'est un objectif principal dès le début de ce mandat. Outil incontournable de communication affranchi des distances, des horaires, et des moyens humains, il doit, au service du licencié et de son encadrement, participer à l'amélioration de l'encadrement médical et des mesures de préventions diverses, dans le domaine du dopage comme de l'hygiène de vie

#### 7 – Relations extérieures

- La commission, comme par le passé, va s'informer du travail accompli dans les fédérations voisines, au CPLD, au CNOSEF, au Ministère, et dans d'autres réseaux qui chacun apportent leur pierre à l'édifice de cohérence de l'encadrement médical.

- Dans le même esprit, la commission sera à l'écoute des autres commissions fédérales, et apportera sa compétence aux besoins de chacun.

#### 4.3 – Développement

Jean-Charles Bouillot présente une étude sur le profil du club « virtuel » (annexe 1), établi à partir des statistiques fédérales au 30 juin 2004, et sa projection en 2008. A l'issue de cette présentation, Georges Format suggère que les indicateurs chiffrés en nombres de licenciés soient rapprochés des nombres d'équipes (un même nombre d'équipes n'a pas le même sens s'il concerne des équipes de 15 ou de 7 licenciés). Le profil du club virtuel ayant été établi hors actions événementielles dans les écoles, Odile Marcet rappelle que certaines actions dans les écoles ne sont pas événementielles, mais suivies dans le temps.

#### 4.4 – Contrôle de gestion

Pierre-Michel Ferry présente les missions de la commission qui s'exercent dans quatre domaines :

- Le contrôle : le rôle de la commission est de veiller, grâce au contrôle mensuel et à la transparence financière, au respect des règles comptables, fiscales et sociales en vigueur. En réunion plénière, la commission examine la situation financière des clubs au vu des documents comptables et financiers transmis, assurant ainsi la pérennité des clubs évoluant au sein des compétitions nationales. La commission renforcera ces contrôles et fera appel, si besoin, à un cabinet comptable extérieur, afin d'accroître et systématiser l'objectivité de la démarche, dans le respect des règlements fédéraux.

- La normalisation : afin que les clubs respectent une équité, la commission s'attachera à renforcer et à diversifier les mesures à l'encontre des clubs défaillants.

- La communication : la commission mettra en place des supports qui permettront de renseigner les clubs en matière juridique, fiscale et sociale. Elle ira à la rencontre des clubs, et pour cela s'appuiera sur les Ligues et les Comités pour organiser des formations sur ces thèmes.

- La préparation de l'avenir : la commission, en collaboration avec la CNACG, aidera les clubs qui doivent intégrer la LNH à se mettre en adéquation avec leur cahier des charges pour le faire avec une situation financière apurée et saine. De même, elle aidera les clubs susceptibles d'être dans les secteurs d'élite masculin et féminin par un contrôle a priori de leur situation financière.

#### 4.5 – Finances et budget

Monique Anquer expose la méthodologie d'élaboration du budget 2005 et les principales actions que va mener la commission, en relation avec le trésorier et le directeur administratif.

En ce qui concerne l'élaboration du budget 2005, les principales étapes sont les suivantes :

- 1) demandes des budgets et projets aux commission et secteurs concernés : ... : 15/12/2004
- 2) analyse des demandes, préparation de la convention d'objectifs et de la première mouture du budget ..... : 15/01/2005
- 3) synthèse des demandes et projets, arbitrages avec les demandeurs et établissement du budget prévisionnel ..... : 15/02/2005
- 4) validation par le Conseil d'Administration ..... : 05/03/2005
- 5) adoption du budget par l'assemblée générale ..... : 16/04/2005

Les principaux projets de la commission sont :

- une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement par un examen détaillé des procédures en vigueur et la mise en place de procédures nouvelles et d'un règlement financier ;
- une refonte des tarifs (tarifs administratifs, droits d'engagement, ...), dans la continuité de ce qui a été fait pour le montant des affiliations en fonction du niveau de jeu ;
- la recherche d'une plus grande transparence et d'une plus grande solidarité à l'égard des Ligues et Comités à faibles effectifs en ce qui concerne la gestion du fonds emploi.

Monique Ansquer présente enfin une synthèse de l'évolution des effectifs de la Fédération (annexe 2), avec une projection pour la fin de saison 2004 – 2005.

#### 4.6 – Jury d'appel

Claude Bouligaud rappelle que la mission générale du Jury d'appel s'exerce dans quatre domaines : administratif (qualifications, obligations, ...), sportif (organisation des compétitions, arbitrage, ...), disciplinaire (y compris la lutte contre le dopage) et financier (contrôle de gestion, FFHB et LNH), et qu'elle concerne :

- le traitement en deuxième et dernière instance tous les appels formulés contre les décisions de première instance (niveaux départemental, régional et national),
- la participation à l'élaboration des dossiers de contentieux pour le CNOSF et les Tribunaux Administratifs,
- le conseil auprès des différentes structures décisionnelles fédérales,
- la participation à la commission de surveillance des opérations électorales.

De façon plus détaillée cette mission comprend aussi :

- des relations informelles chaque fois que nécessaire et chaque fois que possible avec les décideurs de première instance ou des experts fédéraux dans leurs domaines de compétence,
- la constitution des dossiers de consultation à partir des dossiers de première instance,
- l'organisation des réunions avec recherche, et sélection éventuelle, d'experts chaque fois que de besoin,
- l'organisation des débats contradictoires,
- la notification des décisions dans le strict respect des différentes réglementations en vigueur,
- la constitution des dossiers « terminés » en vue d'éventuels recours,
- l'émission de suggestions de modifications de textes à la commission des statuts et de la réglementation en fonction des difficultés rencontrées au cours de l'examen des dossiers.

Le Jury d'appel assure également à des missions complémentaires, telles que :

- la préparation de documents didactiques pour améliorer la connaissance des textes par les décideurs,
- la participation à des réunions d'information-formation dans les Ligues et les Comités demandeurs,
- la réalisation de documents de synthèse (sur le cumul des mandats par exemple),
- le suivi de la jurisprudence des affaires traitées (depuis 1985),
- la conduite de missions de conciliation chaque fois que nécessaire à la demande du Président de la Fédération

Enfin, Claude Bouligaud souligne que sur les vingt neuf membres du Jury d'appel, quatorze sont des femmes, soit 48%, et que dix Ligues y sont représentées (Présidents de Ligue et de Comité, membre de conseil d'administration de Ligue, avocats, juristes, médecins, présidents de commissions régionales, arbitres, responsables de clubs, ...

#### 4.7 – Organisation des compétitions

L'activité de la commission présidée par Jean-Claude Moreau présentera deux volets :

- La gestion administrative et la garantie de l'équité des compétitions par un contrôle rigoureux du respect des règles sportives et des contraintes administratives qui y sont liées. La commission s'emploiera, en relation avec les autres commissions concernées, à proposer des adaptations ou des actualisations de ces règles.
- La réflexion sur l'adaptation des compétitions aux objectifs du projet sportif du Handball. La commission sollicitera un retour permanent de la part des clubs, des Ligues et de la DTN pour déboucher sur des propositions de modification ou de création de formules de compétition (à court terme en ce qui concerne les championnats jeunes, les championnats féminins et les coupes de France). La commission publiera régulièrement des comptes rendus pour informer de ses travaux et de ses décisions. Elle s'attachera, comme par le passé, à répondre le plus rapidement possible à toutes les demandes, interrogations, critiques, émanant de quelque structure que ce soit.

#### 4.8 - Arbitrage

François Garcia présente le projet de la commission centrale d'arbitrage, qui s'articulera autour de quatre objectifs :

- rapprocher les différentes structures nationales, interrégionales, régionales et départementales.
- développer l'arbitrage, autour de thèmes comme les règles de jeu, les outils de formation, les méthodes d'encadrement, les réseaux de communication, le partenariat.
- normaliser les pratiques : quels que soient les niveaux de jeu et de compétences, l'arbitrage doit être construit sur des référentiels à la fois uniformes et définis.
- améliorer l'information et clarifier la communication aussi bien sur le plan national qu'international.

Ces objectifs seront communs à quatre structures

- Commission Jeunes Arbitres, chargée de renforcer l'identité de la filière jeunes arbitres initiée en 1992 en valorisant, encadrant et développant l'investissement des jeunes arbitres, avec comme objectifs : faire arbitrer les jeunes par les jeunes, faire émerger des vocations d'arbitres, renforcer le corps arbitral et assurer un meilleur renouvellement des élites en arbitrage.
- Commission Nationale d'Arbitrage, chargée d'organiser l'activité nationale par l'intermédiaire de cinq pôles : désignations (arbitres de G0 à R1, conseillers élite, délégués fédéraux), formation (arbitres de G0 à R1, conseillers élite, délégués fédéraux, conseils de promotion), développement (règles de jeu, statuts de l'arbitre, obligations), logistique (stages et regroupements, déplacements, équipements), secteurs (coordination, harmonisation, formation, évaluation).
- L'ensemble des Commissions Régionales d'Arbitrage.
- L'ensemble des Commissions départementales d'Arbitrage.

Cette nouvelle organisation ne sera efficace qu'avec la nécessaire coopération des autres commissions fédérales concernées et de la DTN.

A l'issue de cette présentation, et en réponse à une question de Jean-Charles Bouillot, il est rappelé que la formation des jeunes arbitres commence dans le club dès l'âge de treize ans.

#### 4.9 – Discipline

Jean Laterrot rappelle que la commission nationale de discipline est un organisme disciplinaire de première instance dont les décisions peuvent faire l'objet d'appel.

Elle est le prolongement et le complément naturel de l'action du corps arbitral. Sa vocation est de sanctionner les tricheurs, les fauteurs de troubles, les auteurs de violences, afin de permettre aux licenciés de pratiquer en toute sécurité et au jeu de se dérouler normalement.

Le fondement de son jugement doit reposer principalement sur l'examen des faits et leur analyse, en toute neutralité et avec le discernement approprié. Elle doit bannir tout apriorisme et se défier des apparences, des réputations établies et des ragots.

Elle doit se tenir à l'écoute des Ligues, des Comités et des clubs en excluant toute forme de lobbying.

Elle devra renouer des liens étroits avec la commission centrale d'arbitrage. Dans cette perspective, les arbitres seront beaucoup plus sollicités que par le passé pour des compléments d'informations ou les besoins de l'instruction des affaires.

Elle devra s'attacher à privilégier l'équité du juste au détriment d'une justice rigoureuse du juge. Cette disposition d'esprit doit la guider dans sa recherche du bien fondé et contribuer à sa prise de décision qui n'a, d'ailleurs, que peu de chance de recueillir une adhésion unanime.

A l'issue de cette présentation, il est rappelé par Jacques Bettenfeld que la désignation d'une personne mandatée par le Président pour engager les poursuites disciplinaires, conformément à l'article 7.1 du

règlement disciplinaire fédéral, a pour but essentiel de séparer la décision d'engagement des poursuites de l'instruction et du jugement des affaires.

#### 4.10 – Réclamations et litiges

Michel Persiaux présente les missions de la commission, qui s'articulent autour de trois axes concordants qui doivent non seulement garantir une stricte application des statuts et règlements de la fédération, mais aussi les faire évoluer pour une meilleure lecture et une meilleure compréhension :

- Le traitement des dossiers de réclamations déposées par un club ou un licencié, dans deux domaines : celui des réclamations posées lors d'une rencontre de niveau national (hors LNH) et celui des réclamations déposées à l'encontre d'une décision d'une commission nationale (hors discipline et contrôle de gestion).

- L'évolution des textes sur la forme et sur le fond : la commission se heurte parfois à des difficultés de lecture ou d'interprétation des textes réglementaires, elle doit alors identifier les anomalies ou contradictions constatées et les soumettre aux présidents des commissions concernées ; de même, l'inventaire des types de réclamations et l'analyse de leur récurrence est susceptible de susciter une évolution des textes.

- La relation avec les structures déconcentrées : aide à la mise en place, au fonctionnement et à la mise en réseau des commissions d'examen des réclamations et litiges régionales et départementales, mise à disposition d'un fascicule des documents types utilisés par la commission nationale.

### 5 – Finances

5.1 – Alain Koubi commente brièvement le document de suivi budgétaire (situation au 30 septembre 2004) établi par Olivier Hayes, qui constitue un outil de grande valeur.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 70% du budget prévisionnel (6 963 k€), ce qui est cohérent par rapport à la période de l'année (9 mois sur 12) et par rapport à l'exécution à fin septembre 2003. Les recettes ont été réalisées à hauteur de 75% du budget prévisionnel (7466 k€), ce qui est également en phase avec les prévisions. On enregistre une croissance de 7% des recettes par rapport à fin septembre 2003 qui s'explique par les versements plus rapides de l'aide de l'Etat et par la croissance des recettes statutaires et marketing.

La situation financière à fin septembre, c'est-à-dire à la fin du troisième trimestre, confirme une exécution budgétaire satisfaisante. Toutefois certains secteurs dont les dépenses sont en dépassement doivent faire l'objet d'un suivi particulier.

5.2 – Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le cahier des charges de l'assemblée générale fédérale.

5.3 – Sur la proposition du Bureau Directeur, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de donner délégation de signature pour les documents comptables à André Amiel, Alain Koubi, Monique Ansquer, Philippe Bana et Olivier Hayes, dans les limites prévues par les procédures.

### 6 – Outre-mer

Marcel Dijoux, représentant des Ligues d'outre-mer au Conseil d'Administration, fait d'abord un rappel de la situation de la France d'outre-mer, qui comprend :

- quatre départements : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ;

- une collectivité départementale : Mayotte ;

- deux territoires : Wallis et Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises ;

- un « pays d'outre-mer » au sein de la République, collectivité d'outre-mer autonome : la Polynésie Française (depuis février 2004) ;

- une collectivité territoriale : Saint Pierre et Miquelon.

- une collectivité qui bénéficie d'institutions conçues pour elle seule : la Nouvelle Calédonie

La dernière révision constitutionnelle (articles 73 et 74) distingue désormais deux grands régimes législatifs pour l'outre-mer :

- le régime de l'identité législative : les lois et règlements de la république sont applicables de plein droit avec les adaptations nécessitées par les caractéristiques et les contraintes particulières aux collectivités (sauf la Réunion),

- le régime de spécialité législative modulée et d'autonomie : c'est une loi organique qui fixe le statut particulier de chaque collectivité et qui détermine quelles sont les lois qui s'y appliquent. Ce régime concerne la Polynésie Française, Wallis et Futuna, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon.

La jeunesse de la population et la fragilité de l'économie de ces régions entraînent des taux de chômage élevés (jusqu'à 35 – 40 %). Le sport est donc pour cette population un secteur porteur d'espoir, voire un vecteur de réussite sociale.

Le taux de pénétration des licenciés Handball dans les Ligues d'outre-mer se situe, pour six sur huit d'entre elles au dessus de 0,80% de la population (de 0,85 à 2,45%), alors que la moyenne nationale se situe à 0,50% et que la « meilleure » Ligue métropolitaine est à 0,85% (la « moins bonne » à 0,30%). Par ailleurs, les Ligues d'outre-mer représentent 5% des licenciés de la FFHB, les trois quarts ont moins de 18 ans et 40% sont des féminines.

La plus importante difficulté des Ligues d'outre-mer est bien sûr l'éloignement. Les échanges avec la métropole sont donc essentiels, en particulier dans le domaine de la formation de l'encadrement technique et des arbitres.

Les priorités d'action concernent :

- les relations des Ligues d'outre-mer entre elles : jusqu'à présent, elles se rencontrent une fois par an en métropole, avec la Fédération. Il s'agit d'un moment privilégié pour elles, qu'elles souhaitent organiser maintenant en outre-mer, à l'occasion d'une compétition inter DOM qui serait également une circonstance de formation.
- les relations des Ligues d'outre-mer avec la Fédération : outre les relations de chaque Ligue avec la Fédération, une rencontre avec l'ensemble des Ligues a lieu une fois par an (cf ci-dessus). Marcel Dijoux souligne que ces relations sont actuellement bien meilleures qu'elles ont pu être dans le passé. Toutefois, les Ligues d'outre-mer souhaitent être plus directement associées aux décisions les concernant (il évoque le cas de regroupements en métropole des meilleures éléments des pôles, desquels les jeunes d'outre-mer ont été exclus pour des raisons financières, alors que les Ligues pouvaient elles-mêmes financer les déplacements) ?

Marcel Dijoux signale enfin d'une part, que la Ligue de Nouvelle Calédonie et la Fédération Tahitienne peuvent, avec l'accord de l'IHF, participer aux compétitions de la Confédération Océanienne et, d'autre part, qu'une association a été créée dans l'océan indien comme support de l'organisation de la coupe de l'océan indien (regroupant la Réunion, Mayotte, Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles).

## 7 – Ligue Nationale de Handball

Alain Smadja fait une présentation de la LNH.

La LNH a été créée le 21 mai 2004 à Dunkerque lors de la coupe de la Ligue. C'est une association enregistrée à la préfecture de Seine et Marne. Son siège est situé 58 avenue de la République, 77 340 - Pontault-Combault, depuis le 1er août 2004

Ses membres sont les associations affiliées à la FFHB et les sociétés qu'elles ont constituées admises à participer aux compétitions de D1 masculine.

A terme, elle est susceptible de prendre en charge la D1 féminine et la D2 masculine.

Elle exerce les missions qui lui sont déléguées par la FFHB dans le cadre d'une convention FFHB/LNH :

- organiser, gérer, réglementer les compétitions nationales auxquelles participent ses groupements sportifs affiliés (clubs de D1 Masculine) ;
- assurer la promotion le développement et la défense des intérêts matériels et moraux du Handball professionnel français.

L'assemblée générale est composée :

- des représentants des clubs de D1 masculine qui en sont membres (14 à ce jour),
- de deux représentants de la FFHB désignés par son Comité Directeur,
- de cinq personnalités qualifiées dont l'une est désignée par la FFHB,
- de deux joueurs professionnels en activité ou ayant pratiqué en tant que joueurs professionnels de Handball,



- d'un représentant des médecins des clubs membres de la LNH,
  - de deux représentants des entraîneurs,
  - d'un représentant des arbitres désigné par la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFHB.
- L'ensemble des membres de l'assemblée générale est désigné pour deux ans.

La LNH est administrée par un Comité Directeur composé de 11 membres qui sont élus par l'assemblée générale. Ce comité Directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la LNH.

Le président de la LNH est élu par le Comité Directeur : il ne peut être ni représentant d'un club ni représentant de la Fédération

Le Président de la FFHB et le DTN peuvent participer avec voix consultative aux réunions du Comité Directeur.

Un bureau, composé de 5 membres est chargé de gérer les affaires courantes et d'étudier les questions qui devront être soumises à la décision du Comité Directeur. Ce bureau est élu en son sein par le Comité Directeur.

La LNH a créé en son sein :

- une Commission d'Organisation des Compétitions,
- une Commission Disciplinaire de 1ère instance (les appels étant traités par le jury d'appel de la FFHB),
- une Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG : 4 membres désignés par la LNH ; 3 par la FFHB),
- un groupe de travail marketing,
- un groupe de travail formation/reconversion (des joueurs et entraîneurs notamment),
- une commission médicale.

Alain Smadja remercie la Fédération et le personnel fédéral pour l'assistance qu'ils ont apporté à la mise en place de la LNH et à la formation de son personnel.

Les axes de travail de la LNH sont divers et concernent en particulier : des actions vers les médias, des contacts avec les autres ligues professionnelles françaises et étrangères, les droits TV (en commun avec la FFHB), la participation aux travaux sur la convention collective des métiers du sport, une réforme des calendriers, la mise en place de nouvelles compétitions, l'intégration de la D1 féminine, la diversification des recettes (prospects partenariats et sponsoring) ...

La séance est levée à 20h. Les membres du Conseil d'Administration suivent le match du championnat d'Europe féminin France - Biélorussie.

### **Samedi 11 décembre**

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

#### 8 – Conseil des Présidents de Ligue

Francis Arnault fait un rapide compte rendu de la réunion du Conseil des Présidents de Ligue des 3,4 et 5 décembre, à laquelle ont également participé Jean-Pierre Feuillan, Georges Format et Alain Koubi.

Le Conseil des Présidents de Ligue a arrêté son organisation pour les prochaines années : pour chaque réunion, un Président de Ligue est désigné comme animateur (ici Alain Jourdan), un(e) secrétaire est désigné pour un an (Christine Maillet pour la prochaine année) et un trésorier est désigné pour quatre ans (Germain Spatz).

Le CPL a procédé à l'examen des vœux émis par les Ligues pour la prochaine assemblée générale fédérale, discuté le projet de réforme des championnats nationaux de jeunes, traité de l'emploi avec une intervention d'un représentant de l'URSSAF, clarifié avec le DTN la question du suivi médical dans les pôles.

Le principe de l'intervention à chaque réunion d'un expert extérieur sur des sujets intéressant les Présidents de Ligue a été retenu (domaines juridique, comptable, médical, ...).

Le Conseil d'Administration suggère que le sujet de la responsabilité, qui a déjà fait l'objet d'une intervention de Jacques Bettenfeld il y a trois ans, fasse l'objet d'une nouvelle intervention lors de la prochaine assemblée générale fédérale, car il s'agit d'un sujet qui concerne l'ensemble des dirigeants. Les prochaines réunions se tiendront pendant le championnat du Monde masculin en Tunisie (animateur : Jean-Paul Renaud), et les 21 et 22 mai dans la Ligue du Lyonnais. Lors de la prochaine réunion, une rencontre est prévue avec le DTN et une autre avec le DTN et les CTS. Les quatre représentants des Présidents de Ligue au groupe de coordination seront également désignés lors de cette réunion.

## 9 – Informations sur la vie fédérale

### 9.1 – Droits TV

A. Amiel rend compte des entretiens qu'il a eu en compagnie de P. Bana et P. Soubranne avec les responsables de Sport+ (MM Denisot, Poulain et Douillet) et Eurosport (MM Lelay, Prudhomme et Godet). France Télévision n'a, pour le moment, pas répondu aux sollicitations de la FFHB.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, l'appel d'offres ne sera pas commun avec la LNH. S'agissant de deux personnes morales distinctes, il devra y avoir deux appels d'offres. Il s'agira toutefois d'une démarche concertée.

Philippe Bana rappelle la situation internationale dans ce domaine :

- 1) les droits internationaux sont la propriété de l'EHF et de l'IHF ;
- 2) se pose le problème des calendriers des compétitions internationales, dans lequel il semble que l'on oublie la question des rythmes pour les athlètes ;
- 3) plusieurs nations importantes (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, France, Suède, ...) travaillent à un projet de compétition européenne des équipes nationales en pérennisant plusieurs grands tournois existant actuellement (Worl Cup, Super Cup, Paris – Ile de France, ...) ;
- 4) en dehors des nations ci-dessus une majorité de nations membres de l'IHF souhaite davantage de compétitions (retour aux championnats du Monde A, B, C !).

### 9.2 – Répartition des compétences entre la FFHB et la LNH en matière de droits TV

La rédaction de la convention FFHB/LNH pouvant laisser place à interprétation, et pour exclure toute ambiguïté dans la mesure ou l'esprit des dispositions de la convention est bien de concéder à la LNH la commercialisation et l'exploitation des droits TV du championnat de France de D1 masculine et de la coupe de la Ligue masculine, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Conseil d'Administration confirme à l'unanimité l'interprétation à tirer de la convention conclue le 3 juin 2004 avec la LNH s'agissant des dispositions relatives aux droits de télédiffusion multimédia et annexes : la FFHB a bien entendu concédé à la LNH la commercialisation et l'exploitation des droits audiovisuels (télévision, Internet, UMTS, etc ...) des compétitions dont elle assure l'organisation, soit à ce jour le championnat de France de D1 masculine et la coupe de la Ligue masculine, et ce à compter du renouvellement, au 1<sup>er</sup> juillet 2005, du contrat télévisuel en cours. »

### 9.3 – Partenariat

Jean-Pierre Feuillan présente un bilan des partenariats (les différents types de partenaires étant : partenaire officiel de la FFHB, partenaire officiel de l'équipe de France, masculine ou féminine, fournisseur officiel de la FFHB, partenaire du tournoi de Paris – Ile de France) sur les cinq dernières années où il apparaît :

- une augmentation des partenariats de 40% entre 2000 (590,5 k€) et 2001 (823,5 k€) ;
- puis une baisse de 12% entre 2001 et 2002 (727,3 k€) ;
- et des augmentations de 18% entre 2002 et 2003 (863,6 k€) et de 40% entre 2003 et 2004 (1218,6 k€). Entre 2002 et 2003, le retrait de Vittel et une segmentation des deux produits (équipes de France masculine et féminine) a favorisé la valorisation (Harry's et Onyx à la place de Vittel) ;
- soit, sur les cinq années, un doublement du chiffre d'affaire.

Les partenariats (hors événements et remises commerciales) représentent aujourd'hui 12,8% des recettes fédérales.

Il présente ensuite un bilan de l'activité « produits dérivés » toujours sur les cinq dernières années, où il apparaît :

- une augmentation importante (170%) entre 2000 (182,9 k€) et 2001 (496,6 k€) qui s'explique par l'organisation du championnat du Monde.
- une poursuite du développement de l'activité, en années dites « classiques » (hors évènements exceptionnels) en 2002 (328 k€) et 2003 (392 k€), mais une baisse en 2004 (354 k€) du fait de la non organisation du tournoi de Paris – Ile de France.

Le bilan global de ces activités (partenariats, merchandising, droits TV) fait apparaître une augmentation de 82% entre 2000 (1241,4 k€) et 2004 (2258,6 k€). Ces activités représentent en 2004 23,8% des recettes fédérales (12,8% pour les partenariats, 7,2% pour les droits TV et 3,8% pour les produits dérivés).

Les perspectives marketing pour les années à venir sont les suivantes :

- stabiliser et fidéliser nos partenariats actuels en s'appuyant davantage sur nos forces,
- continuer à développer la valeur des produits en essayant d'être moins sensibles aux résultats sportifs,
- tisser des liens plus étroits avec les agences de marketing sportif pour augmenter la demande et la connaissance de nos produits,
- développer la prospection en direct et organiser des rencontres de convivialité avec les décideurs

Le débat qui suit cette présentation fait ressortir les points suivants :

- la progression du nombre de licenciés n'influe pas sur le volume de vente de produits dérivés : des actions de communication sont donc nécessaires en direction des Ligues, des Comités, des clubs et même directement vers les licenciés (utilisation des adresses e-mail figurant sur les bordereaux, par exemple) ;
- il n'y a pas de synergie entre la boutique fédérale et les boutiques des Ligues et des Comités ;
- les conditions d'installation de la boutique fédérale dans une Ligue ou un Comité à l'occasion d'une manifestation ne favorisent pas ces échanges (obligation de retirer les produits au dépôt du fournisseur) ;
- le bilan favorable de l'exposition TV du Handball aux Jeux Olympiques (temps d'antenne, audience), qui est en cours de valorisation avec les partenaires, n'a pas été pris en compte dans le bilan qui a été présenté.
- l'impact du choix TV récent du Football sur les autres sports devra être apprécié (en relation avec d'autres fédérations)

#### 9.4 – Contrat « équipementier »

Jean-Pierre Feuillan rend compte du déroulement de l'appel d'offres conduit par le service marketing pour le contrat « équipementier » sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2008. Il rappelle que la consultation, réalisée en deux tours, concerne sur un contrat de partenariat « hors chaussures ».

L'analyse des offres a porté sur cinq catégories de critères : base financière, échanges marchandises, primes de résultats (pour les équipes de France masculine et féminine aux Championnats du Monde, aux championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques), autres critères quantitatifs (potentiel de vente de produits dérivés, prix des produits, fabrication d'une gamme spécifique, royalties), critères qualitatifs (gamme et qualité des produits, image et notoriété, accompagnement en communication).

Compte tenu des enjeux, il est à noter que trois catégories de critères sont d'ordre économique.

Un classement des trois fournisseurs (Adidas, Asics et Kempa) a été établi pour chaque catégorie de critères. La synthèse de ces classements a permis d'établir le classement final.

Lors de sa réunion du 27 novembre, le Bureau Directeur a retenu la proposition d'Adidas.

3.2 - Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société Adidas, jugée la mieux disante.

## 9.5 – Direction Technique Nationale

Philippe Bana explicite certaines orientations fédérales et des pistes pour l'avenir.

### 1-Les équipes de France

Elles restent une vitrine dans laquelle la Fédération continuera d'investir avec l'Etat tant elles jouent le rôle de locomotive pour le développement. Toutefois, il faut admettre la nécessité de renouvellement, de phases pour les différents collectifs, et apprendre à accepter de ne pas gagner tout le temps car c'est impossible; une humilité est aussi nécessaire dans ce secteur. L'objectif de réussir le championnat du Monde 2005 pour les garçons et le championnat du Monde 2007 pour les filles est posé comme évaluation. Le travail remarquable des équipes de France de jeunes filles et de leur cadre devrait permettre de relancer la machine vers 2007-2008-2012.

### 2-La filière de formation des joueurs

Le choix d'une filière à trois étages clairs est confirmé avec une phase 12-15 ans de détection Comités Ligues, une phase de formation initiale dans les pôles espoirs 15-18 ans et une phase de formation spécifique dans les centres de formation des clubs vers lesquels sont orientés les athlètes. Une volonté de régionaliser et de quadriller le territoire sur l'étage 2 sera confirmée au Ministère des de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative dès le mois de mars. L'intégration des centres de formation dans la filière 2005-2009 sera recherchée. Le développement des centres de formation féminins (5 en 2005) est un enjeu pour le Handball féminin. Le partenariat dans le respect des règles établies par la DTN sera poursuivi avec les clubs. Comme un marché de la formation du jeune joueur est en marche, le respect de la règle et des étages est un principe.

### 3- la formation des cadres

L'architecture de formation sera renforcée et solidifiée par sa validation par l'Etat, le repositionnement du BE1 au niveau 3 et de diplômes fédéraux au niveau 4, pour aller dans le sens d'une professionnalisation spécifique au Handball.

### 4- la professionnalisation

Elle est en marche et est exponentielle. La convention passée avec la LNH, la convention collective des métiers du sport (article 12-8) et la loi Lamour sur le sport sont des éléments constitutifs de la politique fédérale dans ce secteur où une synergie est nécessaire, le Handball n'ayant pas les moyens de se payer des conflits.

A l'issue de cette présentation, Christian Liénard intervient pour constater l'ambiguïté qui existe entre les diplômes fédéraux, indispensables pour remplir les obligations fédérales, et les diplômes d'Etat, nécessaires pour être rémunéré. Cette question est effectivement réelle car s'il n'y a pas rupture entre les deux types de diplômes, il n'y a pas non plus d'équivalence. Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), en cours de mise en place, devrait permettre d'y répondre.

Michel Grout évoque le cas des joueurs de 15 ans qui entrent dans les pôles avec des contrats avec des clubs comportant une clause de non sollicitation.

## 9.6 – Secteur Elite féminin

Jacques Taillefer fait un compte rendu de l'assemblée générale des clubs de D1 féminine qui s'est tenue à l'occasion du tournoi de Paris – Ile de France. Un seul Président était absent. Olivier Krumbholz, Paul Landuré et Pierre Mangin, entraîneurs nationaux, de même que François Garcia (CCA) et Pierre-Michel Ferry (CNCG) ont également participé aux travaux.

L'ordre du jour, préparé par le comité de pilotage du secteur Elite féminin, était le suivant :

- calendrier des compétitions (projet de super coupe, projet de nouvelle formule de championnat de France, finalités de coupe de France féminine communes avec la coupe de France masculine) ;
- préparation de l'intégration de la D1 féminine à la LNH (cahier des charges, en particulier budget minimum et nombre minimum de contrat de joueuses professionnelles, professionnalisation des entraîneurs, disparition du secteur Elite féminin, mais avec un accompagnement possible de clubs de D2 vers la LNH) ;
- arbitrage.

Les entraîneurs de D1 féminine se sont également réunis à cette occasion, sous la présidence de Daniel Vilain (Fleury les Aubrais), pour exprimer leurs propositions.

## 9.7 – Congrès de l'IHF

André Amiel et Philippe Bana font un compte rendu du déroulement de ce congrès.

### 1) Résultats de l'élection du nouveau Conseil

Président : Hassan Mustafa (EGY)

1<sup>er</sup> Vice président : Staffan Holmquist (SUE)

Vice-président représentants des continents : M. Aremou (BEN, Afrique), Y. Watanabe (JPN, Asie), J. Brihaut (FRA, Europe), MG De La Torre (MEX, Amérique)

Secrétaire général : P. Muhlemater (SUI)

Trésorier : M. Roca (ESP)

Commission sportive : A. Kozhukov (RUS)

Commission arbitrage : C. Ahl (USA)

Commission promotion et relations publiques : Mme K. Nilson-Grien (SUE)

Commission médicale : F. Gnamian (CIV)

Commission technique : A. Marzouk (KOW)

S'ajoutent les cinq présidents des confédérations continentales : Y. Achi (CIV, Afrique), S. Ahmed (KUW, Asie), T. Lian (NOR, Europe), M.L. Oliveira (BRE, Amériques), V. Winitana (NZL, Océanie).

Ces résultats sont une déception pour la représentation française puisque ses deux candidats, Raymond Hahn à la vice-présidence et Philippe Soubranne à la commission promotion et relations publiques, n'ont pas été élus.

Par contre, les candidatures de François Garcia comme membre de la commission des règles de jeu et des arbitres, et de Philippe Bana comme membre de la commission d'organisation des compétitions ont été validées par le Conseil.

La présence de Jean Brihaut au Conseil comme vice président représentant l'EHF est toutefois importante car l'attribution des championnats du Monde ne se fera plus désormais en congrès (vote des nations, mais au Conseil (dix huit personnes).

Le président de la FFHB a d'ailleurs demandé par écrit au président de l'IHF de fixer la date du Conseil où l'attribution du championnat du Monde féminin 2007 sera effectuée. Il a également écrit aux dix huit membres du nouveau Conseil pour les féliciter et présenter l'objectif 2007 comme central pour la FFHB.

### 2) Réunion avec la Fédération Chinoise

La réunion s'est tenue à l'initiative de la FFHB pour évoquer la période 2007-2008. La FFHB a félicité la Chine pour l'obtention des Jeux Olympiques et du tournoi préolympique, mais a émis des réserves sur l'organisation de trois tournois majeurs en moins d'un an. Elle a proposé à la Chine de retirer sa candidature pour l'organisation du championnat du Monde féminin 2007. En contrepartie, elle a proposé une stratégie commune de coopération et de préparation des deux équipes nationales dans la période 2005-2008 à travers des stages et matches dans les deux pays pour les deux équipes, masculine et féminine. Le président de la fédération chinoise a loué l'amitié franco-chinoise. Il s'est dit intéressé par ce projet. Il a toutefois demandé un délai d'un mois pour interroger le gouvernement et surtout pour convaincre les villes organisatrices déjà impliquées dans la candidature.

### 3) Réunion avec le président de la Confédération Océanienne

La France a fait état de la situation dans le Pacifique sud et a proposé son aide à la Confédération via ses Ligues et ses entraîneurs locaux. Le président Winitana a précisé que le lien est déjà tissé avec la Nouvelle Calédonie qui est déjà partie prenante des compétitions océaniques. Il a rappelé que les Ligues d'outre-mer française participeront aux compétitions continentales Pacifique en 2005 en garçons et en filles ; et qu'il a demandé à la FFHB d'intégrer Philippe Amiel dans sa commission technique continentale. Il informera la FFHB des projets croisés OHF/TOM français.

### 4) Réunion avec les fédérations pour un projet tournoi européen des nations

Les fédérations européennes fortes (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Suède, France, Suède, ...) sont d'accord pour l'harmonisation des grands tournois européens existants (World Cup, Super Cup, Paris – Ile de France, tournois scandinaves féminins, ...) et pour travailler en commun sur un projet de tournoi européen des nations. Elles ont saisi l'EHF qui s'est déclarée intéressée.

#### 9.8 – Championnat du Monde féminin 2007

Jacques Taillefer souligne que la lutte pour obtenir cette organisation s'annonce difficile. Trois étapes sont à respecter :

1 – constitution d'un dossier de candidature mettant en avant, au delà de l'organisation de la compétition proprement dite, l'organisation d'évènements « périphériques » : « Mondialito », comme en 2001 (avec une ou deux équipes par continent), activités culturelles dans toutes les villes d'accueil, ... ;

2 – actions de lobbying à mener avant et pendant le championnat du Monde masculin en Tunisie ;

3- en cas de décision favorable, mise en place de l'organisation, selon un modèle à définir (référence à l'organisation du championnat du Monde masculin en 2001).

D'ores et déjà un groupe de travail et de réflexion a été mis en place (voir procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 27 novembre, point 5). Ce groupe, au-delà de l'organisation proprement dite, devra s'intéresser à tous les aspects du développement du Handball féminin générés par cet évènement.

#### 10 – Assises du Handball

Jean Férygnac donne les premiers éléments de l'organisation des assises du Handball.

Les assises devront être un outil de réflexion prospective. Pour cela, il faut en fixer les contours en se déconnectant du quotidien fédéral et en prenant le temps nécessaire. Le point de départ en sera un sondage par un institut spécialisé destiné à recueillir une image du Handball d'une part auprès de la population et d'autre part, auprès des licenciés.

La phase d'échanges qui suivra devra être structurée, et devra concerner tous les acteurs (clubs, dirigeants, techniciens, arbitres, joueurs, ...).

Le terme de cette phase d'échanges et de réflexion constituera les assises elles-mêmes, dont il faudra définir la date, le lieu, le nombre de participants, le budget, ...

Christian Liénard annonce que la Ligue Nord - Pas de Calais est d'ores et déjà candidate à l'organisation de ces assises. Il insiste toutefois pour que la date en soit fixée dans un délai compatible avec les délais d'organisation.

La séance est levée à 12h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

# DÉVELOPPEMENT

## LE CLUB ÉQUILIBRÉ

2001 - 2004

Les actions de terrain n'ont pu être faites que grâce à la dynamique locale et à l'investissement des uns et des autres.

Nous avons fait souvent référence à la cellule de base sans laquelle rien n'est possible:

LE CLUB

Dont voici le profil au 30 juin 2004

## Le Club au 30 - 6 -04

En licenciés

Licenciés	2003-04	<b>par club</b>
Total	337971	<b>140</b>
Compétitive	233 704	<b>97</b>
Découverte	12692	<b>5</b>
Loisirs	5826	<b>2</b>
Événementiel	85749	<b>36</b>
Clubs	2415	<b>1</b>

## Le Club au 30 - 6 -04

en compétition sans les actions dans les écoles

Moins de 9	11439	<b>5</b>
DE 9 à 11	36606	<b>15</b>
12 à 15	64939	<b>27</b>
16 à 18	30717	<b>13</b>
de 19 à 35	59417	<b>25</b>
> 35 ans	14704	<b>6</b>
Dirigeant	16482	<b>7</b>

<b>Educ. Nat</b>	<b>Équipe</b>	<b>Catégorie</b>
Ecole élémentaire	1	Ecole de hand
Ecole élémentaire	1+1 ou 2	Ecole de hand et moins de 11
Collège	2 à 3 (G&F)	moins de 16
Lycée	1(G ou F)	moins de 18
	1 à 2 (G &/ou F)	Séniors
	1 (mixtes)	Loisirs



**Le Club au 30 - 6 -08**  
en compétition sans les actions dans les écoles

	<b>Offre de compétition départementale</b>	<b>Type</b>	<b>Lien</b>
< 9	Un petit groupe	Plateaux	École élémentaire
9 - 11	Une école de hand pour les débutants	Plateaux	École élémentaire
9 - 11	Une équipe de moins de 11 ans pour les vieux mini handballeurs	championnat	École élémentaire
12- 15	Une équipe fille et une équipe garçons	Championnat	Collège
16- 18	Une équipe garçons	Championnat	Lycée
16- 18	Une équipe filles	Tournoi	Lycée
19- 35	Une équipe garçons	Championnat	
19- 35	Une équipe filles	Tournoi	
> 35	Une équipe loisirs	Tournoi	

**Le Club au 30 - 6 - 08    objectifs 2500 clubs**  
en compétition sans les actions dans les écoles

Age	2004	2008	2008	%
Moins de 9	11439	10	25000	<b>+ 118%</b>
DE 9 à 11	36606	20	50000	+ 36%
12 à 15	64939	30	75000	+15%
16 à 18	30717	25	62500	<b>+103%</b>
de 19 à 35	59417	25	62500	+ 5%
> 35 ans	14704	15	37500	<b>Loisirs</b>
Dirigeant	16482	10	28000	<b>+ 70%</b>
Total	233 700	110	275000	+ 17%

## Le développement

### Quelques axes

- Aider le club dans son fonctionnement, son rayonnement et son intégration dans le tissu social
- Continuer à adapter et proposer des outils au service des projets de chacun
- Continuer à centraliser pour faire connaître et à fédérer pour donner de l'ampleur au travail de terrain

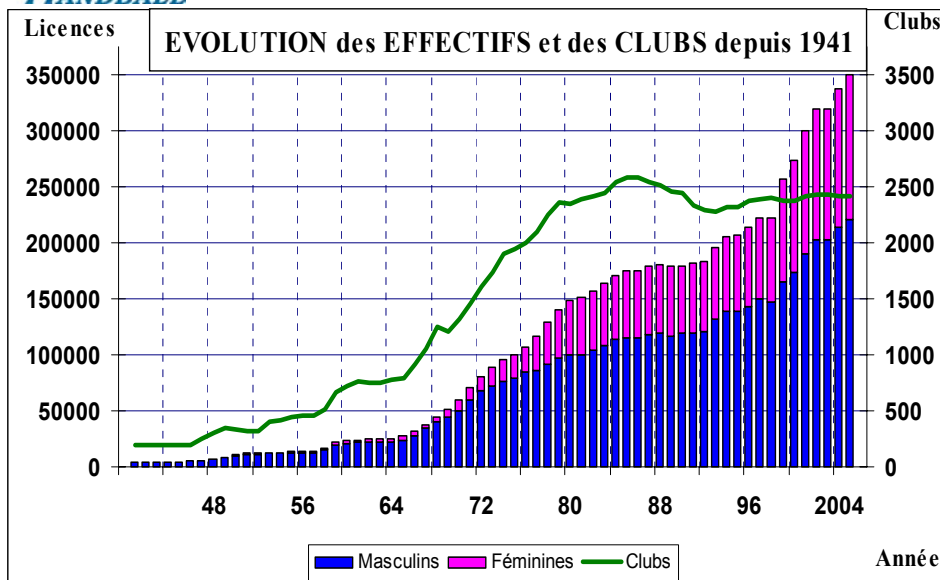


## EFFECTIFS 04/05

	COMPETITIVES			%	LOISIR & DECOUVERTE			EVENEMENTIELLES			Total Licences	Total clubs
	Masc.	Fém.	Total		fém.	Découv.	Loisir	Total	Masc.	Fém.		
11/04			230835				10491			17285	258611	2381
Proj05	158000	82000	240000	34	14000	6000	20000	51000	39000	90000	350000	2420
2004	154366	79338	233704	34	12692	5826	18518	48708	37041	85749	337971	2415
2003	152131	78986	231117	34	10027	4658	14685	41653	31526	73179	318981	2429
2002	152795	79746	232541	34	8581	4007	12588	42019	31747	73766	318895	2424
2001	145204	78409	223613	35	10555	3361	13916	36784	26232	63016	300545	2411
2000	139292	73286	212578	34				34236	26979	61215	273793	2376
1999	128737	65874	194611	34				36188	26163	62351	256962	2374



## Licences et Clubs



# TYPE DE LICENCES

